

INTRODUCTION

Au printemps de 1989, les membres du Comité permanent des communications et de la culture ont commencé à recevoir des lettres, des pétitions et des interventions personnelles de résidents de la région de la Capitale nationale et d'ailleurs exprimant leurs graves préoccupations au sujet de l'orientation que prenait le nouveau conseil d'administration et la nouvelle haute direction du Centre national des Arts (CNA). Les médias se sont faits l'écho de ces préoccupations, en particulier avant et pendant la grève des musiciens de l'orchestre du CNA à l'automne de 1989. Le comité a estimé que les questions soulevées par cette inquiétude de la population étaient centrales à l'avenir du CNA et qu'elles devaient faire l'objet d'un débat public.

Compte tenu de cet objectif, le Comité permanent des communications et de la culture a adopté à l'unanimité, le 13 décembre 1989, la motion suivante :

Qu'en conformité du paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité permanent des communications et de la culture étudie le rôle du Centre national des Arts, notamment dans le domaine des arts du spectacle, et présente des recommandations qui tiendront compte du rapport du Groupe de travail de Tom Hendry, du document «À l'aube de la troisième décennie» et même du Rapport Nielsen (Croissance économique, culture et communications).⁽¹⁾

Un mois plus tard, le président du CNA, M. Robert Landry, écrivait au président du Comité permanent, M. Felix Holtmann, invitant les membres du Comité «à se rencontrer ici au Centre pour une discussion approfondie des plans élaborés par la direction en vue de répondre aux objectifs du CNA tels qu'ils sont énoncés dans *L'aube de la troisième décennie*». ⁽²⁾ Malheureusement, les emplois du temps respectifs des représentants du Comité et du CNA ont rendu cette rencontre impossible.

En raison de sa charge de travail, le Comité n'a pas pu commencer immédiatement son étude et a décidé d'envoyer au Centre 46 questions écrites sur un certain nombre des aspects de son exploitation et de son mandat. Les questions ont été envoyées le 23 mars 1990 et les réponses ont été reçues le 15 mai 1990 (les questions et les réponses ont été rendues publiques). Le Comité a ensuite décidé qu'un sous-comité serait mieux à même de se concentrer sur cette étude et c'est ainsi que le sous-comité du Centre national des Arts a été créé le 29 mai 1990 à cette fin. Il a reçu le mandat suivant :

Qu'il étudie le rôle du CNA, notamment dans le domaine des arts du spectacle au Canada, et présente des recommandations axées sur l'avenir et qui tiennent compte : de la réponse du CNA aux questions que lui ont posées les membres du Comité permanent, les témoignages antérieurs des témoins du CNA, le rapport du Groupe de travail sur le Centre national des Arts de 1986, le document du CNA «À l'aube de la troisième décennie», le rapport du Groupe de travail